



les équipes qui reçoivent

P1 à Bourgoin	P2 à Vienne	P3 à Ampuis
BOURGOIN 1	VIENNE 1	COTE D'AREY/RCR/AMPUIS 1
ST SAVIN 1	ST J. DE BOURNAY/CULIN 1	SUD GRESIVAUDAN 1
PT DE CHERUY/AVENIR XV 1	LA COTE ST ANDRE 1	BEAUREPAIRE/V.de MARC 1

P4 à Grenoble Bachelard	P5 à Izeaux	P6 à Villard Bonnot
FC GRENOBLE 2/ US2PONTS	BIBS	CSGB/RCG
VOIRON/VOREPPE 1	RC CHARTREUSE NERON	FURES & MORGE
VIZILLE/VAULNAVEYS	ECHIROLLES	LA MURE

P7 à Ampuis	P8 à Fontaine	P9 à Vif
ST SAVIN 2	FONTAINE	SEYSSINS 1
COTE D'AREY/RCR/AMPUIS 2	SMH RUGBY	VIF/MONESTIER
VALLON DE LA TOUR	ST J. DE BOURNAY/CULIN 2	GUC
SUCCIEU		JARRIE

P10 (jeu à X) à Vienne	P11 (jeu à X) Villard Bonnot
VIENNE 2	CSGB/RCG 2
BOURGOIN 2	RCTP
BEAUREPAIRE/V. de MARC 2	SEYSSINS 2
LA COTE ST ANDRE 2	SUD GRESIVAUDAN 2
PT DE CHERUY/AVENIR XV 2	VOIRON/VOREPPE 2
4 matchs de 15 mn	4 matchs de 15 mn

- * FURE MORGE = Tullins Renage Moirans
- * RCR = RC Rhodanien (St Clair du Rhone)
- * SUD GRESIVAUDAN = Vinay/St Marcellin
- * CSGB = Gresivaudan Belledonne (Villard Bonnot)
- * RCG = RC Gresivaudan (Montbonnot)
- * SMH Rugby = St Martin D'Hères
- * AVENIR XV = La Verpillière
- * RCTP = Le Touvet Pontcharra

Rappel des documents obligatoires

Classeur des licences 2018/2019

Fiche de présence datée et signée par le référent M14

Fiche récapitulative des passeports fournis par le CD38

Jeu à XV en poule de 3 3 matchs	L'équipe 1 est l'équipe qui reçoit 1 contre 2 puis 1 contre 3 puis 2 contre 3
Jeu à XV en poule de 4 4 matchs	L'équipe 2 est l'équipe qui reçoit 1 contre 3 puis 2 contre 4 puis 2 contre 3 puis 1 contre 4

Equipe à X : 15 joueurs maximum sur la feuille de match

Règle Passage en force :

Un joueur porteur du ballon ne doit pas percuter volontairement un adversaire arrêté

Sanction : Coup Franc

résultats à scanner à :

jdcoubetergue@hotmail.fr

Jean Didier : 06 89 30 83 41

Le club organisateur doit envoyer par courrier la feuille de match et les feuilles de présence à :

Maison de l'OVALIE 15, Allée du pré de l'eau 38330 MONTBONNOT ST MARTIN

